

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 43 97 19
bfdijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

COMMUNE DE SAVIGNY-SOUS-MÂLAIN

Mairie
4 rue du Verger Jacob
21540 Mâlain
03 80 33 46 85
mairie.savignysousmalain@orange.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Saint-Antoine à Savigny-sous-Mâlain

Côte-d'Or

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Savigny-sous-Mâlain - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Contribuons à la restauration de notre patrimoine !

◆◆ LE PROJET

Un diagnostic a été réalisé en 2017 sur l'église en vue de la définition des tranches des interventions à prévoir pour assurer la sauvegarde de l'édifice inscrit aux Monuments Historiques ; aussi, le Conseil municipal a-t-il décidé de lancer les travaux les plus urgents ; il s'agit de mettre au plus vite hors d'eau la grande chapelle sud, qui constitue actuellement la partie la plus dégradée du bâtiment.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Bâtie au XIV^e siècle en style gothique, l'église Saint-Antoine domine le village de son beau clocher coiffé de tuiles vernissées polychromes. Au XV^e siècle, l'édifice fut augmenté, sur son flanc sud, d'une vaste chapelle de plan rectangulaire ouvrant sur la croisée du transept et sur le chœur. L'aspect actuel de son plafond à caissons en bois orné de motifs décoratifs en terre cuite date d'une réfection menée en 1855. Enfin, la chapelle dispose d'une baie ornée d'un intéressant vitrail contemporain, réalisé en 1925.

◆◆ LA MOBILISATION

Lieu de culte, l'église Saint-Antoine est aussi un important lieu de la vie culturelle de Savigny-sous-Mâlain ; en effet,

concerts et expositions animent régulièrement l'édifice historique dont les nombreuses richesses artistiques, tableaux, peintures murales ou encore statues, constituent un attrait touristique indéniable.

Vous pouvez apporter votre aide à notre projet en faisant un don par chèque ou en ligne via le site internet sécurisé de la Fondation du patrimoine. Tous les donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs. La Fondation du patrimoine pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte de dons.

Mobilisons-nous !

Montant des travaux	170 000 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Octobre 2022



Crédit photos © Commune de Savigny-sous-Mâlain



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Antoine à Savigny-sous-Mâlain

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80330
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Antoine à Savigny-sous-Mâlain

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre